

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Bucharest, 4 août :

L'adresse des consuls européens de Galatz au préfet de cette ville, touchant la triste affaire des juifs, fait peser sur le gouvernement roumain une responsabilité que celui-ci n'accepte pas. Aussi, dans une note en réponse au doyen du corps diplomatique de Bucharest, n'a-t-il pas manqué de protester énergiquement contre les imputations erronées dont il est l'objet. Cette note, appuyée d'un rapport de la commission d'enquête, établit ces deux points essentiels :

1° Les vagabonds expulsés n'ont pas été déposés sur une île inhabitée ;
2° C'est aux soldats turcs et non point aux gardes-frontières roumaines, qu'appartient la responsabilité de l'acte sauvage dont il s'agit, et que l'on met faussement à la charge de ces dernières.

La note conclut en demandant la juste réparation à laquelle a droit le gouvernement roumain pour avoir été mis en cause avec une précipitation que MM. les consuls de Galatz commencent à regretter, en reconnaissant combien ils ont été induits en erreur.

Le sultan est attendu aujourd'hui dimanche à Roustchouk, où S. A. le prince Charles I^{er} est allé à sa rencontre, accompagné de M. Etienne Gotesco, ministre des affaires étrangères, et du ministre de la guerre.

On écrit de Vienne, le 3 août :

Nous apprenons que l'Autriche se dispose à se joindre à la conférence monétaire, et

qu'elle ne tardera pas à ouvrir, à ce sujet, des négociations à Paris.

L'*Avenir national* a reçu de Vienne un télégramme, en date du 4 août, annonçant que M. Kossuth, qui vient d'être élu député dans la circonscription de Waitzen, refuse son mandat, et qu'un manifeste expliquera prochainement pourquoi il prolonge son exil volontaire.

L'*Opinione*, de Florence, affirme que M. Nigra ne reprendra pas son poste à Paris.

Les nouvelles de la ville de Mexico vont jusqu'au 15. Parmi les généraux fusillés à Queretaro se trouvent Otero et Castillo. On dit que O'Horan a été lynché par le peuple. Marquez n'est pas encore pris. Le ministre français sera retenu prisonnier dans la capitale jusqu'à l'arrivée de Juarez. On dit que Porfirio Diaz s'est déclaré contre l'exécution de Maximilien. Cavales s'est proclamé gouverneur de Tamatlipas. 3,000 juaristes sont partis pour occuper Matamoros. Juarez a envoyé contre Lozada des forces importantes.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

D'après les résultats connus jusqu'à cette heure, dit la *Correspondance Havas*, la majorité est acquise au gouvernement dans les élections des conseils généraux. Sur près de 600 collèges, 464 candidats ont été élus.

Dans une soixantaine de cantons, l'administration avait gardé la neutralité. On signale seulement 21 scrutins qui ont donné la majorité aux candidats de l'opposition : MM. Glais-

Bizoin et Maurice Richard, députés, ont été élus; mais, par contre, des noms connus, appartenant aux diverses nuances des opinions opposées, ont échoué. On cite entr'autres : MM. Duchâtel, le prince de Broglie, Dupont-Delaporte, marquis de Grammont, Brillier, Blavoyer, Maurice Jolz, d'Andigné, Arthur Picard, frère du député, etc.

L'amiral Rigault de Genouilly, le maréchal Vaillant, MM. Vuitry, Troplong, Duruy, Drouyn de Lhuys, Schneider, ont vu renouveler leur mandat et ont été appelés aux conseils généraux par d'imposantes majorités.

M. le baron Alphonse de Rothschild a été élu membre du conseil général pour le canton de Laguy (Seine-et-Marne), avec 542 voix de majorité. M. le baron Alphonse de Rothschild a obtenu 1875 suffrages, et M. de Jonquières 1531.

Comme succès importants obtenus par l'opposition, ajoute le *Temps*, mentionnons encore la nomination de MM. Maurice Richard, dans le canton de Houdan (Seine-et-Oise); Pereira, à Orléans; Le Père, à Auxerre; Flamant, à Lille; Réal, dans le canton de Sassenage (Isère), ce dernier vivement combattu par l'administration.

Le département de la Seine étant privé du droit d'élire son conseil général, les élections de Lyon sont naturellement celles qui frappent le plus l'opinion publique. A ce titre, ce journal mentionne comme un triomphe signalé de la démocratie libérale, la nomination de M. Frédéric Morin, qui vient d'être élu dans le 7^e canton de Lyon par 2,875 voix contre 1,011, données à M. Ariès-Dufour, conseiller sortant.

Une dépêche télégraphique, datée de Marseille, 4 août au soir, porte que : « le scrutin n'a pas donné de résultat définitif. M. Bernex, maire, candidat au conseil général, a obtenu une majorité considérable.

» M. Falque, adjoint, candidat du gouvernement pour le conseil d'arrondissement, a obtenu une majorité moindre.

» MM. Marie fils et Court de Payen, candidats de l'opposition, pour le conseil d'arrondissement, ont obtenu une forte majorité relative.

» Pour tous, il y aura scrutin de ballottage.

» A Aubagne, le comte Léon de Barthélemy (opposition) a été élu avec 500 voix de majorité environ, contre M. Bonnet, juge de paix.

A Bordeaux (5^e canton), M. de Samazeuilh a été élu par 1,932 voix contre 1,556 données à M. Thibaud.

Dans le 4^e canton, il n'y a pas eu de résultat. M. Puydebat a obtenu 1,466 voix et M. Duprada 1,272.

A Nantes, M. Renou, candidat de l'administration dans le 3^e canton, a obtenu 671 voix, et M. Brunetière, candidat de l'opposition 587.

Aucun candidat n'a obtenu le nombre de voix nécessaire. Dans le département, la liste de l'administration a triomphé.

Dans le département d'Indre-et-Loire, les élections ont été plus disputées que d'habitude. A Chinon, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il y aura lieu à un second tour de scrutin. Il en est de même pour les cantons de Château-Lavallière et de Montbazou. A Tours, M. Gouin, maire, a été élu par

FEUILLETON.

46

LES MAGIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Chacune de ces paroles était un coup de poignard pour M. Dorvigny; c'était sa condamnation prononcée d'avance.

— Ah! dame, continua Robert, tout le monde n'a pas votre probité. L'or et l'argent d'un autre, ce n'est ni de l'or ni de l'argent pour vous; ce sont des cailloux jaunes et blancs, qui n'ont aucune espèce de valeur.

Enfin le colonel rassembla tout son courage, un courage plus héroïque que celui qu'il avait montré dans ses campagnes, et une rougeur de feu sur les joues, un tremblement convulsif sur les lèvres, il essaya de commencer le terrible aveu.

— Mon ami, dit-il à Robert, je...

— Ne vous dérangez pas, mon père, dit Stella, en l'interrompant brusquement; causez avec M. Robert, et confiez-moi votre clé, pour que j'aille chercher le dépôt. Il est dans le coffre-fort, n'est-ce pas?

— Oui, balbutia le colonel, en la regardant avec stupéfaction.

Elle prit la clé du coffre-fort, lui fit un signe rapide pour qu'il gardât le silence, et sortit de la chambre.

Stella revint un instant après, et remit à Robert un portefeuille et un sac. Il les mit dans sa poche, sans en regarder le contenu; mais elle l'arrêta, en lui disant :

— Ah! mais un instant! l'argent se compte.

Le colonel devint d'une pâleur livide; il comprit que sa fille avait voulu lui épargner l'humiliation de l'aveu.

— Est-ce que vous croyez, par hasard, répondit Robert, que je vais faire une pareille injure à mon ami?

Mais Stella lui reprit vivement le sac et le portefeuille. Comptons d'abord les billets de banque, dit-elle: il y en avait pour cent cinquante mille francs, sur lesquels il faut ôter vingt mille francs que mon père vous a envoyés; reste à cent trente mille francs.

Elle vida le portefeuille et compta les billets, un à un.

Maintenant, poursuivit-elle, comptons l'or, puis-

que mon père me laisse faire. Je suis sa caissière aujourd'hui. Vous devez vous souvenir que le sac contenait cinquante mille francs.

A ces mots le colonel eut le frisson: la fatale vérité allait enfin être dévoilée.

Mais il resta étourdi, ébloui, quand il vit tomber sur la table un flot de pièces d'or de tous les pays.

— Tenez, dit la Bonne-Etoile à Robert, voici vos livres sterling d'Angleterre, vos impériaux de Russie, vos guillaumes de Hollande, vos fédéricus de Prusse, etc., etc.

Elle compta ainsi cinquante mille francs, et ajouta en les remettant à Robert :

— Rien n'y manque, n'est-ce pas? pas même le sac de cuir qui renfermait votre or.

Le colonel croyait rêver; ce n'était plus le chagrin, c'était la joie qui l'étouffait.

— Merci, mes amis, dit Robert, en reprenant son dépôt; maintenant je vais placer mon petit capital, pour vivre modestement avec le revenu, et le peu d'économies qui me restent.

Le colonel était fou de bonheur; il allait, venait, riait, serrait la main de Stella et démentibulait celle de Robert. Il avait dans sa joie l'expansion qu'il apportait en toute chose.

— Qu'est-ce qui vous prend donc? dit Robert, tout étonné.

— C'est que je suis content de vous revoir.

— C'est drôle, vous vous y prenez un peu tard; tout à l'heure, vous aviez un air sombre... comme le ciel de la Laponie... Du reste, cela ne m'étonne pas; on sait que vous êtes un original, mon ami.

Robert sortit avec son trésor. Quand le colonel fut seul avec Stella, il la regarda bien en face, les yeux brillants de joie et remplis de points d'interrogation.

— Vous avez été bien étonné, n'est-ce pas, mon père? dit Stella.

— Je crois bien, ma Bonne-Etoile, et tu vas me raconter tout de suite ton merveilleux conte de fée.

— Volontiers, dit Stella.

Il était une fois un notaire qui cherchait 80,000 francs, pour un brave colonel. Ce colonel avait une fille qui vint un jour dire à l'oreille du notaire : « S'il vous était possible de trouver de l'argent, sans toucher au bien de mon père, j'aimerais infiniment mieux cela. J'ai à Enghien une belle maison avec un grand parc, et qui vaut au moins cent mille francs. Cette maison m'appartient; elle m'a été laissée par

1,798 voix contre 762 données à M. Marchant, maire de Fondettes.

Dans le département de la Vienne, canton de Vivône, un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain.

M. Boncenne, conseiller sortant, a obtenu 741 suffrages.

M. de Coral en a eu 737.

M. Bellot, candidat au conseil d'arrondissement, a eu 32 suffrages pour le conseil général; ces 32 voix perdues ont eu pour effet d'empêcher le scrutin de donner un résultat.

L'Empereur a reçu dimanche, à deux heures, au palais des Tuileries, les commissaires étrangers délégués à l'Exposition universelle, qui lui ont présenté l'adresse suivante :

» Sire,

» Parmi les grandes œuvres pacifiques dont le règne de Votre Majesté doit transmettre le souvenir à la postérité, comptera en première ligne l'Exposition universelle de 1867.

» L'idée de ces réunions des nations, réalisée sous l'initiative de Votre Majesté, en France, en 1855, a trouvé une expression nouvelle et plus vaste.

» Peuples et souverains s'empressent de venir contempler tant de merveilles réunies au palais du Champ-de-Mars, qui ainsi est devenu le centre de toutes les forces morales du monde.

» En daignant exposer elle-même dans la classe des sciences sociales, Votre Majesté a non-seulement donné plus d'éclat à l'Exposition universelle, mais elle en a fait encore le splendide témoignage de sa sollicitude pour les classes ouvrières, qui doivent déjà de si utiles et de si fécondes réformes à Votre Majesté.

» Nous sommes touchés de voir l'auguste souveraine des Français, l'Impératrice Eugénie, associée à toutes les œuvres de Votre Majesté, prendre un si haut intérêt à l'Exposition, ainsi que le Prince Impérial, à qui Votre Majesté a fait comprendre, en associant son nom à nos travaux, quelle sera un jour sa tâche dans la voie du progrès et de la civilisation.

» Pénétrés de gratitude pour l'accueil plein de courtoisie qui leur a été fait au nom de Votre Majesté, les commissaires étrangers présents à Paris viennent prier Votre Majesté de recevoir avec bienveillance leurs remerciements exprimés et respectueux.

» Ils prient également Votre Majesté de daigner accepter les vœux sincères et ardents qu'ils forment pour son bonheur, ainsi que pour celui de S. M. l'Impératrice et de S. A. le Prince Impérial.

L'Empereur a répondu en ces termes :

» Messieurs,

» La démarche que vous faites auprès de

» moi me touche profondément et me fournit l'occasion de rendre justice à l'esprit de conciliation et d'amical entente qui vous a constamment animés dans l'exercice de vos délicates fonctions.

» Si vous rapportez chez vous un bon souvenir de l'accueil que vous avez reçu en France, de notre côté nous nous rappelons toujours avec plaisir cette grande fête internationale où tant d'étrangers de distinction sont venus ajouter à son éclat.

» Représentants de la pensée et du travail dans toutes les parties de l'univers, vous avez vécu quelque temps parmi nous d'une vie commune, et vous avez pu vous rendre de plus en plus à ne former qu'une seule famille. De ce concours d'intelligences si variées, de cette fusion des intérêts de tous les peuples naîtra, je n'en doute pas, l'harmonie si nécessaire aux progrès de l'humanité.

» Je vous remercie, Messieurs, des paroles que vous m'adressez pour l'Impératrice et pour mon fils; ils partagent ma reconnaissance pour vos efforts, ma sympathie pour vos personnes, et mes vœux pour la paix du monde.

La réunion des journaux a eu lieu lundi, rue Pauquet, n° 40, à l'heure indiquée.

Cette réunion, à laquelle la presse allemande, anglaise et belge s'était fait représenter, a nommé une commission de cinq membres, composée ainsi qu'il suit :

M. Havin, directeur du *Siècle*;

M. Neffzer, rédacteur en chef du *Temps*;

M. de Riancey, rédacteur en chef de l'*Union*;

M. H. Rouy, ancien rédacteur en chef de la *Presse*;

M. de Girardin, rédacteur en chef de la *Liberté*.

La nomination de M. Henri Rouy s'explique tout naturellement, en raison de la part très-active qu'il a prise aux réunions de 1863, lesquelles se proposaient le même but : empêcher l'agence Havas d'abuser d'un monopole qui s'écroulera de lui-même, s'il persiste dans ses vicieux errements, aussitôt que les journaux feront en France ce qu'ils ont fait aux Etats-Unis, aussitôt qu'ils constitueront la presse associée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur est attendu le 10 au camp de Châlons.

— La *Nouvelle Presse* dit qu'un avis officiel est arrivé annonçant que l'Empereur Napoléon quittera Paris le 16 août et arrivera le 17

à Salzbourg, où il séjournera jusqu'au 19 courant.

Salzbourg, où l'Empereur et l'Impératrice vont passer quarante-huit heures, est une ancienne ville forte d'Allemagne, sur le chemin de fer de Munich à Vienne, à la frontière de l'Autriche. C'est dans l'ancien château de cette ville que naquit Charlemagne.

La cathédrale et le palais sont des édifices superbes. La population est de 20 à 25,000 âmes. Les Français entrèrent dans cette ville en 1,800 et 1,809.

— On assure à Vienne que M. Rouher et M. de Bismark doivent se rencontrer en Allemagne.

— La *Palingénésie*, journal grec, assure, en citant le *Courrier d'Orient*, que l'Empereur Napoléon aurait promis au sultan, lors de son passage à Paris, de lui rendre, vers la fin de l'été, sa visite à Constantinople.

L'Impératrice Eugénie serait du voyage, et profiterait de l'occasion pour réaliser son projet de visiter la Syrie, Jérusalem et l'Egypte.

— On nous annonce que le choléra a diminué d'intensité à Rome; mais qu'il a éclaté avec une grande violence à Frosinone et dans plusieurs villages des montagnes.

— On va établir à Constantinople une école impériale militaire en tout point calquée sur notre école de Saint-Cyr. Cette école sera dirigée par des officiers français, dont le recrutement se poursuit en ce moment.

En même temps que cette école se crée, on étudie, sous les auspices de la Grande-Bretagne, la création d'une grande école navale qui sera dirigée par des officiers anglais.

ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE LYON.

Les journaux de la localité publient de nouveaux renseignements sur le sinistre du 1^{er} août. Les choses se sont passées de la manière dont nous les avons rapportées, et nous n'avons à apprendre à nos lecteurs que des détails qui n'infirment en rien ce que nous avons dit à ce sujet.

Le *Journal de Saône-et-Loire* rapporte que la journée tout entière a été employée à débayer la voie, à soigner les blessés, à préparer leur transport dans les meilleures conditions possibles à l'hôpital de Mâcon. M. Marlière et son secrétaire-général, M. Bouillet, au zèle, à l'activité et au dévouement desquels tout le monde rendait hommage, ne quittèrent Saint-Albin que le soir, avec le convoi de blessés. M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction, ne revinrent aussi à Mâcon que dans la soirée.

Le transport de vingt-et-un blessés de la gare à l'Hôtel-Dieu se fit au milieu d'une population douloureusement émue. Les soins les plus actifs et les plus intelligents les attendaient dans cet asile de la souffrance, où

médecins et religieuses rivalisaient d'empressement autour de ces malheureux. Hâtons-nous de dire qu'aucun n'a succombé, que l'état d'aucun d'eux même n'inspire de sérieuses inquiétudes. Cinq ont des fractures de jambes, mais sans complication; les autres sont atteints de contusions qui exigeront avant leur guérison un traitement plus ou moins long. Trois ont pu partir hier soir pour Marseille; trois ou quatre pourront reprendre aujourd'hui le chemin de fer.

Un voyageur qui a eu une jambe brisée s'est fait déposer à l'hôtel des Champs-Élysées. Deux ou trois peu grièvement atteints, qui avaient cru devoir reprendre jeudi la direction de Paris, ont dû, nous dit-on, s'arrêter à Tournus et à Dijon. La personne dont l'état est le plus grave, bien qu'il laisse l'espoir de la sauver, est une veuve Casimir Arbot, Marseillaise, domiciliée à Paris, à qui on a dû faire, à Saint-Albin, où elle est restée avec sa fille, légèrement blessée, l'amputation du bras gauche. Cette malheureuse avait entre une jambe fracturée en deux endroits.

Vendredi dernier, à une heure, ont eu lieu dans l'église de Saint-Albin les obsèques des six personnes qui ont succombé. Une foule nombreuse avait tenu à rendre les derniers devoirs à ces malheureuses victimes. Le préfet de Saône-et-Loire, retenu sur le théâtre de l'accident, s'était fait représenter par M. Bouillet, secrétaire-général. Ce dernier a prononcé sur la tombe des victimes un discours qui a produit une profonde impression sur l'assistance accourue à cette triste cérémonie.

A ce propos, nous dirons que nous avons reçu plusieurs réclamations au sujet de l'attitude que certains témoins prêtaient aux paysans de la localité; nos correspondants nous affirment qu'au contraire, aussitôt le premier moment de stupeur passé, ils s'empressèrent de venir en aide aux voyageurs et mirent tout en œuvre pour atténuer les effets de l'affreux malheur dont ils étaient les témoins.

On cite au nombre des personnes qui se sont le plus distinguées dans cette douloureuse circonstance le capitaine de navire marseillais qui arracha trois victimes à la mort, et le curé de Saint-Albin, qui concourut aussi très-activement au sauvetage de quelques blessés.

Nous nous empressons de faire cette rectification, et nous sommes heureux de pouvoir dire qu'en France il n'est pas un seul endroit où les droits sacrés de l'humanité soient méconnus.

Nous regrettons la légèreté avec laquelle on s'était empressé de répandre un bruit dont notre patriotisme avait été douloureusement affecté.

Ainsi que nous l'avions dit, la locomotive se retrouva sur la voie après avoir franchi un vide de 4 mètres causé par l'enlèvement des

ma mère, je suis majeure, je puis disposer de mon bien : mettez ma maison en vente.

— Tu as fait cela, ma Stella? s'écria le colonel, c'est toi qui te sacrifies!

— Attendez donc la fin du conte fantastique. Le lendemain de la mise en vente, un prince quelconque, un fils de roi, qui s'était égaré, non pas à la chasse, mais dans l'étude du notaire, déclara qu'il achetait la maison. Fort bien, dit le notaire; revenez demain signer l'acte; j'enverrai ensuite chez la venderesse pour qu'elle y appose aussi sa signature. Au bout des trois mois d'usage, pour la purge des hypothèques, je vous réunirai dans mon étude, avec ladite venderesse, entre les mains de laquelle vous ferez le versement des fonds.

Le fils du roi se boucha les oreilles; il était sans doute plus habitué au langage des génies qu'à celui des notaires, et il s'écria : « Je signe tout de suite, je paye tout de suite. »

— Et voilà pourquoi, continua Stella, le notaire vient de m'envoyer les cent mille francs, en me demandant ma signature, que j'ai mise à côté de celle du fils du roi.

— Voyons son nom! dit vivement le colonel.

Stella courut chercher l'acte, et ils lurent au bas :

« Le comte Raymond de Mirefort. »

Ce nom leur était parfaitement inconnu.

— Et les pièces étrangères? demanda le colonel.

— Ne m'en aviez-vous pas parlé plusieurs fois?

répondit Stella. Je me les suis procurées chez un changeur. Pour comble de ressemblance, j'ai voulu les renfermer dans le sac de cuir dérobé par Coral, et c'était chose fort aisée; car rien n'est plus facile à retrouver qu'un sac vide. Je venais de réaliser mon trésor, et j'accourais en toute hâte, dans votre chambre, pour vous raconter ma bienheureuse histoire, quand je me suis trouvée en face de M. Robert. Vous voyez que, dans ce conte fantastique notarié, il n'y a rien de surnaturel.

— Que dis-tu là, mon enfant! s'écria son père; mais il y a des prodiges de tendresse, de dévouement, de sacrifice! il y a la magie de tes mille délicatesses, qui va jusqu'à transformer les pièces d'or françaises en pièces d'or étrangères. Tu m'as sauvé, ma Stella, ma Bonne-Etoile!

XXXII. — LE JEUNE VIEILLARD ET LA TANTE HERMANCE.

Le notaire qui rédigeait l'acte de vente de la maison de Stella faisait en même temps le contrat de

mariage d'Yolande et de Faustin. Le deuil d'Yolande était fini, elle essayait sa robe de noces; c'en était fait, Mme Melusine Dumont était vaincue, et rien désormais ne pouvait retarder le mariage.

Il était convenu depuis longtemps que la tante Hermance assisterait à la cérémonie nuptiale, et Faustin y tenait essentiellement. Ce n'était pas encore assez pour lui d'avoir sa blonde fiancée à sa gauche, en face de l'autel; il voulait aussi voir la tante Hermance à sa droite, comme une mère, afin d'avoir le bonheur de tous les côtés.

Il fut donc décidé qu'il irait à Bléville, chercher la bonne tante Hermance. M. de Valleran se mourait du désir de l'accompagner; mais il ne pouvait emmener Yolande : les convenances s'opposaient à ce qu'une jeune fille voyageât avec son fiancé, avant la bénédiction. D'un autre côté, il était impossible qu'elle restât seule, à Paris. M. de Valleran allait donc renoncer à ce bienheureux voyage, lorsque Mme Dumont s'écria, en baisant le front d'Yolande :

— Ne suis-je pas là, mon cousin, pour servir de mentor à cette chère enfant? Je viendrai m'installer près d'elle, je ne la quitterai pas, je serai son ombre, je serai sa mère... Voulez-vous la laisser à ma

garde?

— Oh! de tout mon cœur! dit M. de Valleran, qui avait toute confiance dans son excellente cousine... Veillez bien sur elle : c'est mon trésor que je vous confie.

— Dites notre trésor, répondit Mme Melusine avec une tendresse très-artistement feinte.

Le lendemain, M. de Valleran partait avec Faustin; la perfide cousine venait, pendant leur courte absence, habiter sous le même toit qu'Yolande, et la pauvre enfant restait ainsi sous la garde de sa plus mortelle ennemie.

Les deux voyageurs arrivèrent à Bléville, devant la maison de la tante Hermance, qu'ils n'avaient pas prévenue de leur arrivée. Faustin laissa M. de Valleran errer autour de l'habitation, et il entra seul, afin de préparer sa tante à revoir son ancien souffrant.

La grille était entr'ouverte; Faustin entra sans façon, comme l'enfant de la maison.

Il se sentit tout ému en se retrouvant dans la grande allée de tilleuls. On était au mois de mars; le jardin, assez triste encore, se préparait cependant à faire sa toilette de printemps, et Faustin était tenté de dire à tous les arbres :

FÊTE DU 15 AOÛT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur ;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale ;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur ;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

AVONS ARRÊTÉ LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ART. 1^{er}. Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté, à une heure de l'après-midi, dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. Immédiatement après le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

ART. 4. Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. A 3 heures de l'après-midi, un mât de cocagne horizontal sera établi sur la Loire; des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement, devront se faire inscrire la veille ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le commissaire de police.

ART. 6. A 6 heures du soir, une seconde salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. Un feu d'artifice, à coups de feu variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir sur le quai de Limoges, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant le feu d'artifice, des morceaux d'harmonie seront exécutés, dans le square, par la musique de l'École impériale de cavalerie.

ART. 8. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. Le commissaire de police et les agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 juillet 1867.

Pour le Maire empêché,
CHEDEAU, adjoint.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« Le *Moniteur*, du 24 juillet, a fait connaître un télégramme du ministre de l'Empereur à Mexico, en date du 9 juillet.

« Le paquebot arrivé hier de la Vera-Cruz à Saint-Nazaire a apporté une dépêche de M. Dano, datée du 8 juillet et antérieure au télégramme dont nous venons de parler. Juarez n'était pas encore arrivé à Mexico, où il était attendu prochainement, et Porfirio Diaz, qui continuait à exercer le commandement, semblait personnellement disposé à se montrer modéré; toutefois, le général Vidaurri, arrêté par suite d'une dénonciation dans la matinée du 7, avait été fusillé le même jour sur une des places principales de la ville.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

PUBLICATION SUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'OUVRIER A L'EXPOSITION DE 1867,

PAR

M. HENRI DE RIANCEY,

Rédacteur en chef de l'*Union*.

Cet ouvrage est plus qu'un compte-rendu, c'est un livre populaire et social.

rails. Ce fait inouï peut être noté comme l'une des plus étranges singularités que l'on ait pu constater jusqu'à ce jour.

La plupart des victimes de cet affreux malheur sont en voie de guérison, et nous sommes heureux d'avoir à annoncer qu'aucune d'elles n'a succombé aux suites de ses blessures. (La Liberté.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la lettre de M. Delaunay, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro :

« Monsieur le Rédacteur,

« La boulangerie des Sociétés de secours mutuels étant une propriété collective, je viens, comme actionnaire, rectifier l'erreur que vous avez commise, involontairement sans doute, dans l'article que vous avez publié samedi dernier.

« Vous dites :

« Cette institution (la boulangerie) ne peut-elle pas devenir un monopole nuisible à la ville. »

« Les Sociétés de secours mutuels, en formant une association coopérative qui a pour objet la fabrication du pain, profitent d'un droit de liberté incontestable. Or, pour tout esprit impartial, liberté ne peut être le synonyme de monopole.

« Nous croyons, au contraire, que cette institution, loin de créer le monopole est appelée à le combattre.

« Vous dites encore :

« L'avenir, mieux que les théories, nous fixera à cet égard, et si la génération actuelle a pu commettre une erreur, nos enfants détruiront et combattront ce que nous avons édifié avec un certain orgueil. »

« Rassurez-vous, Monsieur le Rédacteur, si la génération qui viendra après nous ne rencontre sur son chemin que les associations coopératives, elle n'aura ni à combattre, ni à détruire.

« Malheureusement, les enfants dont vous parlez auront, comme la génération actuelle, à lutter contre des obstacles bien plus dangereux que ceux qui pourraient naître des boulangeries mutuelles.

« Vous dévoué,

« CHARLES DELAUNAY. »

« Saumur, le 5 août 1867. »

Dans la lettre qu'on vient de lire, nous ne trouvons aucune raison qui puisse nous rassurer, si tant est que nous nous soyons montré bien inquiet. Il semble même que notre article de samedi n'a pas été bien compris, car il constate pour le présent un bienfait incontestable et incontesté et conseille à la boucherie de profiter de la leçon pour ne pas s'exposer aux mêmes déceptions que la boulangerie. Cet article contient bien quelques réticen-

ces, il n'en pouvait être autrement. Nous n'avons pas dit, d'ailleurs, que ce fût un monopole pour le moment; nous avons exprimé une crainte pour des temps plus éloignés. Le meilleur argument en toutes choses est celui du fait accompli. Ne nous hâtons donc pas trop, attendons l'expérience que fournira l'avenir, et espérons que la génération future n'aura pas à lutter contre les obstacles qu'on signale à l'horizon.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Par décret impérial, rendu sur la proposition de l'Amiral ministre de la marine et des colonies, M. Cosnier (Paul), capitaine de vaisseau, membre du conseil des travaux et du comité d'artillerie de la marine, a été promu au grade de contre-amiral.

La nomination de M. Paul Cosnier est un honneur pour notre ville. Depuis le comte de l'Etandière, l'un des vaillants chefs d'escadre des belles flottes de Louis XVI, Angers, si riche en officiers supérieurs de l'armée de terre, a compté, dans la marine, beaucoup d'officiers distingués, mais aucun n'était parvenu au grade de contre-amiral.

Par décret en date du 3 août, un autre de nos compatriotes, M. Ambroise Desvarannes, est nommé, au choix, capitaine de frégate.

Cet avancement est une juste récompense accordée au jeune et brillant officier de marine, qui a su toujours faire preuve d'intelligence et de courage dans les délicates et périlleuses missions qu'il a eues à remplir.

Mardi soir, MM. le procureur impérial, le juge d'instruction et le capitaine de gendarmerie ont quitté Saumur, et se sont rendus à Martigné-Briant, pour ouvrir une enquête. Une tentative d'assassinat avait eu lieu la nuit précédente sur la personne du sieur Nollet, marchand de chevaux.

Le vol paraît avoir été le mobile de ce crime. La victime était porteur de 1,200 fr. environ, il a été arrêté à 2 kilomètres de Martigné par un individu qui a tiré sur lui un coup de pistolet. Fort heureusement la charge n'a porté que dans le bras droit; quoique grave, la blessure ne sera pas mortelle. L'assassin ayant manqué son coup a disparu dans la campagne. Tout fait espérer qu'il ne tardera pas à être connu.

On comprendra que nous devions nous abstenir de tout détail.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un individu a été arrêté et amené à la prison de Saumur.

La bande de voleurs que nous avons signalée déjà n'aurait pas encore quitté notre ville. La nuit dernière, deux individus ont exploité la rue et la place du Marché-Noir. Après avoir cherché à pénétrer dans l'atelier de M. Prud-

hommeau, serrurier, ils ont voulu enlever une plaque de fer d'un centimètre d'épaisseur, et de deux mètres superficiels, déposée à la porte. Malheureusement, les forces leur ont manqué; cette proie leur a échappé et a tombé sur le pavé en faisant un bruit épouvantable. Tous les voisins ont été éveillés, et les plus prestes ont vu nos deux voleurs qui se sauvaient à toutes jambes.

La 2^e livraison du *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, renferme la liste des exposants angevins. Nous en extrayons les noms de ceux de nos concitoyens qui ont été admis à l'Exposition.

Classe 48. — *Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.*

Fusellier, à Saumur, machines à battre et à nettoyer le blé, machines à battre le blé sans nettoyage, machines à battre les graines fourragères avec ou sans nettoyage.

Classe 50. — *Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires.*

J.-C. Bignon, à Saumur, robinet, entonnoir et appareil à soutirer les vins; fouet pour le collage.

Classe 75. — *Boissons fermentées.*

Vins blancs et rouges mousseux.

MM. Angelo Bolognesi, à Saumur; Bernard de la Frégeolière, au château de Saint-Florent; Boudon et Jagot, à Saumur; Couscher-Allain, à Brézé; Victor Cousineau, à Saumur; Louis Duveau, à Saumur; Deschamps-Gaultier, à la Bergerie, près Saumur; Henri Delavaud, au château de Felladières, près Montsoreau; M^{me} de Bossoreille, au clos de Villeneuve, près Souzay; M^{me} veuve Feuillant, au château du Bellay; de Fontenailles, au château de Morains, près Dampierre; Armand Gratien, à Saumur; Lambert-le-Brecq, à Saumur; Louis Lintier, à Saumur; Eugène Lambert, à Saumur; Charles-Ernest Persac, à Saumur; Pierre Sergé, à Saumur; Léon de Tigné, à Dampierre, près Saumur; Aubin-Roy, à Champigné-le-Sec, près Souzay.

Le ministre de la guerre a informé M. le ministre de l'intérieur que, par suite de l'adoption du nouvel armement de l'armée, les fusils à silex affectés au service des gardes nationales pourront être remplacés par les armes à percussion. Cet échange aura lieu lorsque les nouvelles armes seront en assez grand nombre, c'est-à-dire dans le premier semestre de 1867. Les fusils à silex qui se trouvaient en réserve dans les directions d'artillerie vont être remis successivement à l'administration des domaines, et il ne pourra plus en être délivré aux communes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

— Bonjour, mes amis; c'est moi!

Et, tout en marchant, il saluait ses anciennes connaissances; le rosier qui l'avait piqué si souvent, mais auquel il ne gardait pas de rancune; les arbutus, sur lesquels il avait pris des coléoptères de toutes sortes; les deux tilleuls qui lui tenaient une balançoire, pour le distraire du collège dans les jours de congé. L'écolier avait grandi, mais la balançoire était restée, comme une amie d'enfance.

Certainement, se dit Faustin, il y a moins de fils qui attachent l'araignée aux branches et aux plafonds, que de liens qui attachent nos cœurs aux murailles de nos logis et aux arbres de nos jardins.

Mais ce qu'il venait revoir avec de si bons battements de cœur, ce n'était ni le jardin, ni le verger, ni le colombier, ni l'arbuste où se posaient les scarabées, ni l'arbre où il avait entendu chanter le merle et le bouvreuil; ce qu'il venait revoir, c'était sa tante Hermance. Assurément, Faustin se pâmait toujours d'admiration devant la robe d'or et d'émeraude de la cétone dorée; mais il préférait la robe de taffetas brun de sa tante Hermance; il aimait à regarder l'espèce de capuchon pittoresque du pigeon nonnain; mais, dans ce moment, il eût été plus heureux d'apercevoir, au fond de la grande al-

lée, la mante noire de sa chère tante. Il entrevit un roitelet, posé sur une branche, et il ne s'arrêta même pas pour tâcher de distinguer la petite aigrette aurore, qui lui valut le nom de petit roi; ce qu'il voulait voir, c'était le bonnet tuyauté de sa tante, sous lequel brillaient deux bons yeux qui lui disaient :

« Je t'aime, mon enfant ! »

Mais la tante Hermance n'était pas prévenne; il était déjà arrivé tout près de la maison, sans rencontrer personne, lorsqu'il entendit des pas derrière lui; une voix grondeuse lui dit brusquement :

— Qui demandez-vous? On sonne avant d'entrer.

— Ah! ma bonne Jacqueline! s'écria Faustin en se retournant, tu n'as pas changé; tu grognes toujours.

Jacqueline fut tellement suffoquée de joie qu'elle perdit un instant la parole, ce qui lui arrivait rarement; quand elle la recouvra, elle se dédommagea amplement, en poussant toutes sortes d'exclamations, et en criant de toutes ses forces :

— C'est lui! c'est notre cher enfant! Mademoiselle!... où est mademoiselle?... Michel! imbécille de Michel, viens donc vite, et dis-moi où est mademoiselle?

— Mais que se passe-t-il donc? dit la tante Hermance, qui apparut sur le perron.

Faustin se jeta dans ses bras, et la pauvre femme, riant, pleurant, reçut cet enfant bien-aimé, comme on reçoit ceux qui ont quitté la maison sans quitter le cœur. Il n'y avait qu'un an que Faustin était parti; mais cette année-là c'était un siècle! Elle l'embrassait, le regardait, le questionnait; c'était pour elle une journée de paradis.

— Mais comme vous êtes devenu Parisien! dit Michel en regardant Faustin.

— C'est vrai, reprit Jacqueline, je vous trouve tout faraud... On dirait aussi que vous avez les cheveux plus bruns, vous êtes tout changé!

Un peu plus, elle lui aurait dit qu'elle le trouvait grand.

— Jacqueline, dit la tante Hermance, vous allez préparer la chambre de notre cher Faustin, et vous vous distinguerez surtout pour le dîner; vous lui ferez ses plats favoris.

— Ah! je crois bien! répondit Jacqueline; on lui fera de la crème aux amandes, et on lui servira le potage dans la soupière d'argent, comme les jours où l'on reçoit M. le curé.

(La suite au prochain numéro.)

Dans cette vaste exhibition des richesses universelles, l'auteur analyse et groupe tout ce qui intéresse l'ouvrier.

L'idée mère de cette profonde et très-remarquable étude, c'est une pensée de régénération morale par le peuple.

Un ardent amour des ouvriers signale chacune de ces pages.

Il est bien d'admirer les merveilles de l'industrie, les chefs-d'œuvre qu'a façonnés la main de l'artisan; mais les progrès matériels les plus saisissants, que sont-ils sans l'idée morale, sans l'idée religieuse?

Donc, ne nous laissons pas d'admirer ces ingénieuses créations, celles surtout où l'ouvrier a sa part d'invention, mais aussi prenons garde que nos petites créations ne nous fassent oublier le grand Créateur.

Il y a un monde supérieur au monde physique: c'est le monde de la pensée et de la conscience.

Or, il faut que les progrès du monde moral marchent avec la même rapidité que les progrès du monde matériel; sinon nous marchons à la décadence.

C'est une idée philosophique et sociale que l'éminent auteur développe avec un talent admirable et une parfaite rectitude de jugement.

C'était un sujet de choix pour M. de Riancey, et il y a mis tout ce qu'il a trouvé dans son cœur de sympathie pour l'ouvrier.

Il est bon d'ajouter que l'ouvrage présente un vif intérêt aux visiteurs dans leurs promenades au Champ-de-Mars.

Comme c'est une œuvre de propagande ouvrière, le prix en a été fixé aux dernières limites du possible.

Il y aura 6 livraisons; 2 sont en vente. On souscrit pour l'ouvrage entier. Prix des 6 livraisons: 4 fr. 50, qu'on est prié d'envoyer à M. BLÉRIOT, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Une Chronique, par Armand de Pontmartin; une Revue dramatique, par Gêrôme; une Nouvelle, par Théophile Gautier; une Revue de l'Exposition, par Sam (Henri Berthoud); un Courrier du Palais, par maître Guéria; une Chronique des Arts, par Jean Rousseau: tels sont les principaux articles publiés, cette semaine, par l'Univers illustré. Ce sont là des noms qui rendent tout éloge superflu. Les gravures de ce numéro, outre leur mérite d'actualité, offrent une variété attrayante. Nous citerons seulement: la Sortie des détenus de la maison de Clichy; le Port

des embarcations de plaisance au Champ-de-Mars; la Rue d'Afrique et la Grotte de sel gemme au Palais de l'Exposition; le Château de Mariembourg, dernier séjour de la reine de Hanovre; douze bois consacrés au voyage humoristique d'un peintre réaliste dans le Tyrol, etc., etc. Le même numéro de l'Univers illustré contient une chanson inédite, paroles et musique de Gustave Nadaud.

L'Univers illustré donne en prime gratuite jusqu'au 31 août, dernier délai, les œuvres complètes de Balzac, illustrées de 1,000 dessins, aux personnes qui s'abonnent pour un an.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse n'est pas plus mauvaise, mais elle n'est pas meilleure. Les cours sont à peu près les mêmes; le Comptoir d'escompte a gagné hier 6 fr.

Cet établissement vient d'ouvrir du 7 au 9 courant la souscription aux 600,000 obligations russes garanties par l'Etat et les chemins de fer de Saint-Petersbourg à Moscou. Ces obligations, qui seront cotées à la Bourse de Paris, remboursables à 500 fr. sont émises à 507 fr. 50 c. et produisent un intérêt de 20 fr. Avec un crédit tel que celui de la Russie on ne discute pas, on souscrit.

Le premier versement est de 25 fr.; les autres sont échelonnés jusqu'au 31 mars, avec déduction

de deux coupons semestriels: mai dernier et mai prochain, soit 237 fr. 30 c. à verser en totalité.

Ainsi que nous l'avions prévu, l'empressément du public n'a pas fait défaut aux obligations des Docks et Magasins de Saint-Ouen, si solidement garanties, et d'un revenu si largement rémunérateur. Elles sont enlevées tous les jours avec rapidité. Le 10 août, terme de rigueur, il ne restera pas un seul titre. Ce sera, nous pouvons le dire, un des plus beaux succès et un des meilleurs placements de la campagne actuelle.

Malgré son haut et brillant patronage, il n'en pas été de même, tant s'en faut, de la Compagnie d'exportation, dont nous avons prédit l'insuccès. Ses titres ont été délaissés à ce point que la Société générale qui les a émis fait annoncer qu'elle remboursera les rares capitaux versés par son intermédiaire à cet égard.

Ce n'est pas par une vaine satisfaction que nous revenons sur cette leçon, et cet échec, contre lequel, peu séduit par l'auréole des noms, nous avons cherché à prémunir le public, mais bien pour donner une nouvelle preuve aux lecteurs de la confiance que doivent leur inspirer les renseignements fournis par ce Bulletin, qui a la prétention de figurer au nombre des plus indépendants de la presse financière. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers.

A VENDRE
Au détail,
ET A L'AMIABLE,

FERME

Dans l'île du Saule, commune de Saumur, comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, joignant la levée de Tours, terres labourables, prés, pâtures et luisettes; le tout occupé par Rivain-Mariette.

Contenance: 7 hectares 19 ares 60 centiares environ.

S'adresser, pour renseignements et traiter, aux notaires, et à MM. VERNEAU et COULON, de la Chapelle-sur-Loire, chargés de la vente, qui se trouveront sur la ferme le dimanche 11 août 1867, à midi; puis les samedis, de quinzaine en quinzaine, en l'étude de M^e LAUMONIER. (407)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME DES PATURES

Située près le château de la Motte, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 25 hectares 74 ares.

S'adresser à M. le baron de LAMOTTE-BARACÉ, au château de la Motte, ou à M^e LEROUX, notaire. (369)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres de Saumur, Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré: 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (229)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

UN TRÈS-BEAU CAFÉ,

Dans un chef-lieu de département. Chiffre d'affaires:

40,000 francs par an.

Bénéfice net: 8,000 fr.

Prix de vente: 35,000 f.

S'adresser à M^e GODIN, notaire à Beaugency (Loiret). (428)

A CEDER

DE SUITE,

UNE MAISON DE MERCERIE,

Tapiserie, Modes, Ganterie, etc.,

A SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

CHIENNE DE CHASSE

A VENDRE

Ayant de la race et bonne pour la perdrix.

S'adresser à CHALES, garde au château des Ricardières, près Gizeux (Indre-et-Loire). (401)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, occupée par M^{me} Dupont, composée de salon, salle à manger, cuisine, écurie, remise, vestibule, caves et grands appartements au premier étage.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

ON DEMANDE un Garde particulier, marié, connaissant bien l'exploitation des bois.

S'adresser au bureau du journal.

CHAMBRES, CABINET

CAVE ET GRENIER,

A louer présentement.

S'adresser à M. BARDOU, rue de la Grise. (417)

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix: 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE MAISON

Située rue Bodin, n° 24,

S'adresser à M^e POULET, avoué.

PORTRAITS.

Nous annonçons à nos lecteurs la présence à Saumur de M. GOBERT, artiste peintre de Paris. Des portraits de personnes de la ville, connues, peints par cet artiste, sont exposés à l'appréciation du public chez M. DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf.

M. GOBERT réside rue Beaurepaire, n° 18, au 2°. (415)

Guérison radicale Hernies

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (15)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vient de paraître:

DE LA LOI SUR LA CHASSE

ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix: 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, Pour 1867.

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'Armorial général de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages; prix: 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur la poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 AOUT.			BOURSE DU 7 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 20	»	» 10	69 45	»	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	99 95	»	» 10	100	»	» 05
Obligations du Trésor.	470	»	»	470	»	»
Banque de France.	3325	»	» 5	3325	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1375	»	»	1380	»	» 5
Crédit Foncier colonial.	557 50	»	»	557 50	»	»
Crédit Agricole.	625	»	»	625	»	»
Crédit industriel.	631 25	»	» 3 75	640	»	» 8 75
Crédit Mobilier.	320	»	» 2 50	323 75	»	» 3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	710	»	» 5	720	»	» 10
Orléans (estampillé).	881 25	»	»	877 50	»	» 3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1140	»	» 1 25	1145	»	» 5
Est.	538 75	»	» 1 25	535	»	» 3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	878 75	»	» 2 50	878 75	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	550	»	» 2 50	551 25	»	» 1 25
Ouest.	563 75	»	»	561 25	»	» 2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1540	»	»	1555	»	» 15
Canal de Suez.	301 25	»	» 1 25	305	»	» 3 75
Transatlantiques.	345	»	» 3 75	355	»	» 10
Emprunt italien 5 0/0.	49 30	»	» 15	49 10	»	» 20
Autrichiens.	462 50	»	» 5	470	»	» 7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	372 50	»	» 5	377 50	»	» 5
Victor-Emmanuel.	67 50	»	» 1	62	»	» 5 50
Romains.	69	»	» 3	69	»	» 1
Crédit Mobilier Espagnol.	211 25	»	» 5	217 50	»	» 6 25
Saragosse.	90	»	»	88	»	» 2
Séville-Xérés-Séville.	28	»	»	28	»	»
Nord-Espagne.	70	»	» 8	76	»	» 6
Compagnie immobilière.	153 75	»	» 1 25	155	»	» 1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 50	»	»	314 25	»	»
Orléans.	312	»	»	312	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	318	»	»	318	»	»
Ouest.	309 50	»	»	309 50	»	»
Midi.	309 50	»	»	308 50	»	»
Est.	311 75	»	»	312 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.